

FEUILLE DE ROUTE POUR SCÉNARISTES

1

TYPE DE PRODUCTION

TÉLÉVISION

Membre AQPM
SRC
ONF
Télé-Québec
TVA
TFO

CINÉMA

Membre AQPM
ONF

PRODUCTION INDÉPENDANTE

Courts métrages (30 min. ou -)
Moyens métrages (31 à 60 min.)
Films artisanaux
Productions non régies par une entente



Si la maison de production ou le projet ne s'inscrit dans aucune de ces catégories, il est possible de bénéficier du soutien et des avantages de la SARTEC, par le biais d'une lettre d'adhésion ou d'une entente distincte.

2

ENTENTE APPLICABLE

- Identifier l'entente ou l'accord-cadre applicable (s'il y a lieu). Consulter nos différentes [ententes collectives](#).

3

SIGNATURE DU CONTRAT

- Signer le contrat et les licences d'exploitation.
- Vérifier s'il y a une licence de production et des licences additionnelles.
- S'assurer de bien comprendre toutes les dispositions. Celles-ci **doivent respecter** celles de l'entente collective ou de l'accord-cadre applicable.
- S'assurer qu'une **copie du contrat** et de ses annexes soit transmise à la SARTEC.



Si l'auteur.e.trice n'est pas membre de la SARTEC, le formulaire d'adhésion sera envoyé à la réception du contrat.

4

PAIEMENT DES CACHETS

- Le cachet d'écriture est versé en plusieurs étapes (signature du contrat, livraison et acceptation des textes), selon les modalités prévues à l'entente. Le cachet de production est remis au premier jour de tournage.
- S'assurer de **respecter les exigences administratives** inscrites au contrat pour les modalités de paiement (émission de factures, informations de dépôt direct, etc.)
- **Respecter les dispositions financières** prévues au contrat (remises à la SARTEC, déductions applicables, pourcentage du budget de production – déclaration assermentée, etc.).
- Si plusieurs auteur.e.trice.s ont écrit conjointement : répondre au courriel de la SARTEC concernant la répartition.

5

DÉCLARATION SACD

- Remplir le [bulletin SACD](#) pour la diffusion et les exploitations dérivées ; assurer un suivi des remises, des redevances et des droits.
- La déclaration doit être complétée et envoyée **dès la production**, avant la diffusion, par courriel ou par la poste.

Des questions ? Contactez notre [équipe des relations de travail](#).